

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2012**

PRÉSENTS : Mmes CONTE. ESTEVEZ. GOFFINET. MECH. MM. AGOSTI. ALENDA. CAMBOU. DANIEÛ. DELPECH. FRANCHINI. GAUGIRAND. RAVION. SAURIN. SEMAOUNE. SONNENDRUCKER.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme BARBIÉ pouv. M. AGOSTI. Mme DAUGE pouv. M. GAUGIRAND. Mme LHUILLERY pouv. M. SONNENDRUCKER. Mmes JACQUIER. MIKOLAJCZYK. NOUZIES. PETIT. PLISSONNEAU. M. MOULIERES pouv. Mme MECH. M. SINTES pouv. M. DANIEÛ. M. VILA pouv. M. DELPECH.

SECRETÁIRE DE SÉANCE : M. DANIEÛ

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2011

a) Vote du Compte Administratif 2011 – Budget principal

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2011 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Reportes de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	2 926 302.44	0	2 926 302.44
Recettes :	3 356 063.98	0	3 356 063.98

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Reportes de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	972 955.22	244 416.75	1 217 371.97
Recettes :	811 904.91		811 904.91

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2011 **par 16 voix pour et 4 abstentions (Mme LHUILLERY, MM. DANIES, SINTES, SONNENDRUCKER).**

b) Vote du Compte Administratif 2011 – CCAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif du C.C.A.S. relatif à l'exercice 2011 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Reportes de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	17 699.23		17 699.23
Recettes :	28 398.37	19 596.17	47 994.54

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0		0
Recettes :	0	566.22	566.22

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif du C.C.A.S. pour l'exercice 2011 **par 20 voix pour.**

c) Vote du Compte Administratif 2011 – Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles relatif à l'exercice 2011 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

Budget de fonctionnement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	18 748.23		18 748.23
Recettes :	20 000.00	4 343.99	24 343.99

Budget d'investissement :

	Réalisations de l'exercice	Report de l'année précédente	Résultat cumulé
Dépenses :	0		0
Recettes :	0	2 743.39	2 743.39

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2011 **par 20 voix pour.**

d) Vote du Compte de Gestion 2011 – Budget principal

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2011 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif et présente, comme ce dernier, un excédent de clôture de 429 761.86 € en fonctionnement et un déficit de clôture de 405 467.06 € en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme LHUILLERY, MM. DANIES, SINTES, SONNENDRUCKER) :**

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget de la Commune, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

e) Vote du Compte de Gestion 2011 – CCAS

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget du C.C.A.S. pour l'exercice 2011 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif et présente, comme ce dernier, un excédent de clôture de 30 295.31 € en fonctionnement et un excédent de clôture de 566.22 € en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour :**

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget du C.C.A.S., dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

f) Vote du Compte de Gestion 2011 – Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2011 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif et présente, comme ce dernier, un excédent de clôture de 5 595.76 € en fonctionnement et un excédent de clôture de 2 743.39 € en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour :**

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget de la Caisse des Ecoles, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

2/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le pré-projet de budget 2012 suivant dont il fournit l'explication.

En fonctionnement :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2011	BP 2012	Chapitre	CA 2011	BP 2012
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	-	-
011 : Charges à caractère général	730 746	690 000	013 : Atténuations de charges	90 185	45 000
012 : Charges de personnel	1 510 755	1 551 504	042 : Opérations d'ordre entre sections		
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement		-	70 : Produit des services	245 592	250 000
042 : Opérations d'ordre entre sections	135 358		73 : Impôts et taxes	1 951 985	1 832 680
023 : Virements à investissement		154 676	74 : Dotations et participations	916 325	820 763
65 : Autres charges de gestion courante	450 130	478 965	75 : Autres produits de gestion courante	57 329	50 000
66 : Charges financières	99 313	83 299	76 : Produits financiers		
67 : Charges exceptionnelles			77 : Produits exceptionnels	94 649	
68 : Amortissement des immobilisations		40 000	Total budgétaire :	3 356 064	2 998 444
Total budgétaire :	2 926 302	2 998 444			

Concernant les recettes :

- **Chapitre 70 :** Nous tablons sur une augmentation de 2 % du produit des services (Cantine, garderie).
- **Chapitre 73 :** Le montant est baissé par rapport à celui de l'année précédente qui incluait des entrées exceptionnelles (SIVOM, Communauté de Communes Hers et Garonne (CCHG)). Il se base sur une croissance des bases fiscales de la commune suivant la même progression que celle connue en 2011, ainsi que des taux d'imposition inchangés.
- **Chapitre 74 :** Même remarque que précédemment avec une baisse par rapport à l'année précédente artificiellement majorée par des rentrées CCHG. Le montant de cette année reprend les mêmes augmentations reçues l'année précédente ; les difficultés que connaît l'Etat nous amènent à budgétiser leur stagnation.

Concernant les dépenses.

- **Chapitre 011 :** Montant baissé par rapport à l'année précédente car débarrassé des dépenses CCHG qu'a dû honorer la commune.
- **Chapitre 65 :** Hausse de 2 % des subventions aux associations, baisse des participations au SIV de Fronton mais hausse calculée en raison de la subvention à la crèche Bébébiz et d'environ 40 000 € à reverser aux communes de Bruguières et Saint Jory (partage des recettes tardives CCHG).

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à environ 3 000 000 € tout en permettant de dégager autour de 150 000 € d'épargne, basculé vers le budget d'investissement.

En investissement :

Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2011	BP 2012	Chapitre	CA 2011	BP 2012
001 : Solde d'exécution reporté	244 417	405 467	001 : Solde d'exécution reporté		
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-	-	021 : Virement de section fonctionnement	-	154 676
13 : Subventions d'investissement			024 : Produit des cessions	-	295 000
16 : Remboursement d'emprunts	343 524	299 094	040 : Opérations d'ordre entre sections	135 358	
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			041 : Opération patrimoniales		
20-21-23 : Immobilisations	629 432	2 068 378	10 : Dotations fonds divers et réserves	522 273	545 284
27 : Autres immobilisations financières			Dont FCTVA	68 033	95 523
Total budgétaire :	1 217 372	2 772 940	Dont TLE	61 552	20 000
			Dont 1068	392 688	429 762
			13 : Subventions d'investissement	153 774	1 042 645
			16 : Emprunts et dettes assimilées	500	695 335
			21 : Terrain nus		
			28 : Amortissement des immobilisations		40 000
			Total budgétaire :	811 905	2 772 940

Concernant les recettes :

- **Chapitre 021 :** L'épargne dégagée par le budget de fonctionnement citée précédemment.
- **Chapitre 024 (Produit des cessions) :** 280 000 € de terrains ceinturant l'ancienne mairie cédés à la société Promologis, et 15 000 € de vente de caveaux au cimetière.

.../...

- **Chapitre 10 (Fonds divers et réserves)** : Le FCTVA est calculé sur les investissements de l'année précédente. La TLE budgétisée correspond aux derniers titres émis avant le 31 décembre 2010 (elle est désormais perçue par le Grand Toulouse), et le compte 1068 reprend l'intégralité des excédents de fonctionnement du budget 2011.

Les dépenses proposées concernent les opérations suivantes :

Opérations d'investissement 2012			
Nom	N° opération	Dépenses	Recettes
Camion-nacelle	1201	6 578,00	2 200,00
Travaux incendie	1202	13 828,00	3 344,48
Etude commerciale	1203	11 000,00	
Travaux FT Tascas-Maurys		10 000,00	-
Travaux FT Labourdette		10 000,00	-
Véhicule Police municipale		16 000,00	5 351,17
Honoraires Tran Van (PRO)		36 000,00	-
Honoraires Peytavin (APD)		41 990,00	-
Acquisitions foncières fêtes		306 424,00	153 212,00
Acquisitions foncières P. Fort		385 000,00	385 000,00
Petit matériel info		15 000,00	5 016,72
Chauffage réversible		100 000,00	33 444,82
		951 820,00	587 569,19
Centre de loisirs		1 116 558,26	335 075,36
	Total :	2 068 378,26	922 644,55

Ces dépenses, dont la principale est le centre de loisirs, génèrent des recettes en subventions qui sont indiquées sur la colonne de droite. Le budget 2012 s'équilibrerait dans cette hypothèse à 2 773 000 € avec la nécessité d'emprunter la somme de 695 000 € (sachant qu'un prêt de 90 000 € nous a été accordé par la CAF).

L'endettement de la commune se monterait en fin d'année, si tout ce programme était réalisé, à la somme de 3 127 000 €

Un débat s'engage au sein du conseil municipal, au cours duquel il est retenu trois idées :

- 1- il devra être débattu de l'opportunité de création d'un poste culturel au chapitre 012,
- 2- sur la proposition de Monsieur le Maire, les taux d'imposition devrait connaître une augmentation symbolique pour permettre de bénéficier du mécanisme à la hausse de la dotation de solidarité communautaire de la communauté urbaine du Grand Toulouse,
- 3- il sera débattu en commission sur l'opportunité d'augmenter de 2 % le montant global de subvention aux associations.

Le conseil municipal valide ces idées **par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme LHUILLERY, MM. DANIES, SINTES, SONNENDRUCKER)** et demande au Maire de présenter un projet de budget allant en ce sens.

3/ APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010 DU SDEHG

Conformément à l'Article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) au titre de l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 19 voix pour et 2 abstentions (Mme LHUILLERY, M. SONNENDRUCKER)**, donne un avis favorable au rapport d'activité 2010 du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne.

4/ CONCLUSION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LA SOCIÉTÉ GRAS-SAVOYE, SÉLECTIONNÉE PAR LE CENTRE DE GESTION (CDG 31)

Le Maire informe l'assemblée que depuis 1992, le Centre de Gestion a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires concernant le personnel comme le prévoit le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

A la suite de la résiliation par le groupement PRO BTP ERP SOFCAP du contrat groupe attribué jusqu'au 31 décembre 2013, en juin 2011, le CDG 31 a engagé une consultation pour assurer la couverture des deux années restantes (2012 et 2013).

La remise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, du contrat d'assurance statutaire pou les agents sous statuts CNRACL a été votée par le Conseil d'Administration du CDG 31 lors de sa séance du 26 septembre 2011.

Le marché correspondant a été attribué à la suite de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 décembre 2011 au groupement AXA France VIE (Assureur) / GRAS SAVOYE (Courtier) et le marché a été notifié par courrier en date du 27 décembre 2011.

Monsieur le Maire propose de souscrire ce contrat selon des garanties inchangées par rapport au précédent, à savoir :

Agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL)

Proposition de risques assurés et de taux associés :

- Décès :	0.15 %
- Accident et maladie imputable au service :	0.72 %
- Accident et maladie non imputable au service (Sauf maladie ordinaire et maternité / adoption) :	1.89 %
- Maternité et adoption :	1.18 %
- Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt :	1.61 %

Le taux de cotisation est calculé par addition des taux afférents aux risques couverts, soit dans notre cas un total de 5.55 %, appliqué sur la masse salariale de la collectivité.

Ce contrat, souscrit en capitalisation, prendra effet le 1^{er} janvier 2012 pour toute confirmation d'adhésion. Le marché est conclu pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2013 avec possibilité de résiliation annuelle par la collectivité avec un préavis de quatre mois. Le CDG 31 nous propose d'adhérer à ce contrat CNRACL.

Au titre du service qui inclut la gestion des sinistres, le CDG 31 percevra une rémunération égale à un montant de 5 % du montant des cotisations. L'ensemble des conditions de suivi de l'adhésion et des conditions financières sera précisé dans une convention signée avec le CDG 31.

Après discussion, le conseil municipal décide, **par 21 voix pour, décide :**

- de demander au CDG 31 de souscrire, pour le compte de la collectivité le contrat selon les garanties précitées.
- d'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésion au contrat et la convention de souscription et de gestion correspondante.
- d'inscrire au budget prévisionnel les sommes correspondantes.

5/ MISE À DISPOSITION GRATUITE DE SALLES MUNICIPALES POUR LA CAMPAGNE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la prochaine campagne présidentielle, il est proposé au conseil municipal d'accorder la gratuité des salles municipales pour les réunions publiques organisées par les partis politiques en faisant la demande. Il propose que cette gratuité soit étendue aux élections législatives suivant la présidentielle.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 15 voix pour, une voix contre (M. DELPECH) et 5 abstentions (Mmes ESTEVEZ, MECH, GOFFINET, MM. AGOSTI, RAVION)**, donne un avis favorable à la proposition de son Maire.

6/ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'HERS – MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 11 janvier 2012 le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers a sollicité l'avis de la municipalité pour l'extension du périmètre de compétence de ce syndicat.

En effet, les communes de LAVALETTE, MONTRABE et SAINT JEAN ont fait part de leur souhait d'adhérer au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

D'autre part, ce même syndicat s'est prononcé sur une modification statutaire portant sur un changement des règles de représentativité et de financement de la part de ses communes membres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces demandes d'adhésion et cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 21 voix pour**, décide :

- d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre de compétence du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers afin de permettre l'adhésion des communes de LAVALETTE, MONTRABE et SAINT JEAN à ce syndicat.
- D'émettre un avis favorable à la modification statutaire proposée.

- FIN DE LA SEANCE -